

Guide des bonnes pratiques dans la lutte contre la propagation du Covid19

Marchés alimentaires

Le respect des gestes « barrières » et des règles de distance dans les rapports interpersonnels est l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du virus.

Mesures pratiques

- Affichette obligatoire et respect par tous les commerçants des mesures « barrières » sur tous les étalages (annexe1)
- Remplacement et espacement des commerçants de manière à éviter les attroupements sur un même endroit et pour « aérer » au maximum le marché. Nous recommandons 4 mètres entre les stands et de laisser une allée suffisamment large.
- Organisation des files d'attente
- Eviter au maximum l'échange et la manipulation de monnaie, par exemple en appelant à faire l'appoint et à déposer le paiement dans une boîte. Pratiquer l'arrondi peut s'avérer utile.
- Dans la mesure du possible, mettre en place un sens de circulation du marché pour éviter les croisements permanents
- Limiter au maximum les manipulations. Pour cela, interrompre le libre service par les clients et/ou mettre en place des paniers préparés en amont à prix fixe (10€, 15€, 20 €)

Rappel : Dans le cadre de sa compétence de santé publique et afin d'assurer la qualité sanitaire du marché face à la propagation de l'épidémie, le maire peut sanctionner immédiatement le commerçant ne respectant pas les mesures « barrières ».

AFFICHE OBLIGATOIRE DE MANIERE VISIBLE SUR TOUS LES ETALAGES